

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/086

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4)

**Engagement d'un projet
de requalification urbaine d'un
site industriel situé rue de Merville**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240627-DEL086CM27724-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal**

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 5

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHEN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET

ABSENTS :

Mme BELVAL, M. DEBAECKER, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Mme DAUCHEZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

La commune d'Hazebrouck souhaite engager un projet d'aménagement urbain industriel situé rue de Merville.

En effet, les entreprises Lener-Cordier et MVU ont informé la municipalité de leur intention de céder leurs locaux situés aux 45 et 47 rue de Merville, représentant une superficie d'environ 1,8 hectares et référencées au cadastre section CZ N° 93, 94, 95, 96, 98, 161.

Par ailleurs, le site des anciennes fonderies du nord détenu par le promoteur BECI (parcelles cadastrées CZ 75 et 203) est également destiné à muter. Un projet commercial dans le prolongement de la zone existante est en réflexion.

Dans un souci de cohérence urbaine, il est décidé d'inclure au périmètre les parcelles CZ 88, 89, 90, 91 et 162 afin de travailler sur l'ensemble de l'îlot d'un seul tenant.

Cette emprise foncière d'environ 3,5 hectares à la couture entre le centre-ville, le complexe sportif Desbuquois et la « zone commerciale de Leclerc » représente un enjeu considérable pour la ville en matière d'aménagement.

Initialement prévue pour une cession à des promoteurs distincts, la commune souhaite conserver la maîtrise de ce site. Ainsi, la commune entend engager des discussions avec ses partenaires en vue d'un aménagement global et cohérent de ces parcelles.

La programmation devrait prévoir une offre de logement accompagnée d'un travail paysager permettant de reconnecter les cheminements piétons de la ville.

Dans un premier temps et afin de sécuriser et faciliter la maîtrise foncière nécessaire à cette opération, la collectivité devrait solliciter l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France.

Par la suite, la commune travaillera en étroite collaboration avec la Société Public d'Aménagement du Dunkerquois dont elle est actionnaire pour la mise en œuvre de ce projet. Il pourrait ainsi être proposé de recourir à une concession d'aménagement. Ce dispositif permettrait de confier à un opérateur privé ou public la réalisation de l'opération d'aménagement, en contrepartie de la perception de revenus tirés de la vente des terrains aménagés ou d'autres sources de financement.

Vu l'exposé ci-dessus;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que les sites des entreprises Lener-Cordier et MVU situés 45 et 47, rue de Merville font l'objet d'une mise en vente par leur propriétaire respectif ;

Considérant que le site des anciennes fonderies du Nord est également en cours de mutation ;

Considérant qu'un aménagement parcelle par parcelle ne serait pas cohérent ;

Considérant que la commune souhaite conserver la maîtrise de l'aménagement de ce site ;

Considérant que la volonté de la commune d'être accompagnée par des partenaires pour la mise en œuvre de cette opération ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL:

- D'approuver le périmètre d'opération envisagé (cf. plan ci-annexé),

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les discussions avec les partenaires en vue de la requalification de l'îlot urbain repris en annexe,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(30 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20240627-DEL086CM27724-DE

[Handwritten signature]